

# BULLETIN MUNICIPAL – N° 6 – AOUT 2022

## COMMUNE DE

### BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : [mairie.belrupt55@wanadoo.fr](mailto:mairie.belrupt55@wanadoo.fr)

Site internet : [www.belrupt-en-verdunois.fr](http://www.belrupt-en-verdunois.fr)

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

#### JOURNEE DU PATRIMOINE A BELRUPT

Dans le cadre des journées du patrimoine, l'association Belrupt Loisirs et la municipalité organisent, pour la première fois, une balade découverte dans les rues de la commune, **dimanche 18 septembre à partir de 9h30 au départ de la mairie.**

Du château d'eau au cimetière, en passant par le centre du village, le parcours fera (re)découvrir aux curieux des lieux techniques, historiques ou légendaires de Belrupt-en-Verdunois. Attention, certains chemins ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La visite se terminera dans l'église où deux expositions sur l'ambulance 1/14 seront présentées. Ces expositions resteront en place tout le mois comme préfiguration des activités culturelles à venir dans ce lieu.

Un pot de l'amitié clôturera la matinée.

#### JOURNEE CITOYENNE : 2EME EDITION

Fort de son succès lors de la première édition en 2021, nous souhaitons renouveler la journée citoyenne à Belrupt. Elle aura lieu le 1er octobre 2022, à partir de 9h.

L'idée de cette journée est de continuer les travaux d'embellissement du village, en faisant participer tous les habitants volontaires, adultes comme enfants, sensibilisés pour le bien de la collectivité.

Un groupe de réflexion étudie les différents projets réalisables pour que cette journée soit riche et diversifiée. Voici pour l'instant quelques pistes envisagées :

- Atelier peinture intérieure (armoires à décorer notamment)
- Atelier peinture extérieure (pilier dans la cour de l'école, ...)
- Atelier fabrication et pose de signalisation des sentiers récemment nommés à la Tuilerie
- Atelier arboretum (pose de petits panneaux de désignation des arbres plantés dans le village et alentours)
- Atelier nettoyage du village (entretien des massifs fleuris, des espaces verts, ...) **OPERATION DE NETTOYAGE DE LA NATURE** comme chaque année, avec adultes et enfants
- Atelier entretien des vasques
- Installation d'un récupérateur d'eau dans la cour de l'école pour les plantations souhaitées par les élèves et l'équipe enseignante

Mais surtout, nous comptons sur vous toutes et tous pour apporter de nouvelles idées. Toute nouvelle proposition est bonne à prendre, alors n'hésitez pas à les partager avec nous.

Un coupon à découper sera disponible dans chaque bulletin municipal, à déposer dans la boîte à idée à la mairie, ou dans la boîte aux lettres de la mairie. Pour les plus modernes, vous pouvez également l'envoyer par mail à la mairie.

Pour agrémenter cette journée, un moment de convivialité vous sera proposé vers 12h autour d'un barbecue, offert par la mairie.

Nous comptons sur votre participation et vous remercions par avance.

-----  
JOURNEE CITOYENNE DU 1ER OCTOBRE 2022

Nom : .....

Prénom : .....

Votre idée pour l'amélioration de la vie collective du village :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Merci

**DES NOUVELLES DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-  
VOIE SACREE**

La communauté de communes organise comme chaque année depuis longtemps des animations autour des Journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre, Une occasion supplémentaire de découvrir ou redécouvrir deux joyaux de notre patrimoine : l'église fortifiée de Dugny et l'église Renaissance de Génicourt.

**L'ASTUCE DU JOUR**

Le Groupe Environnement du Conseil Municipal se propose de présenter dans le bulletin municipal, à chaque parution, un « truc », une « astuce », liée à son domaine d'intervention. Il vous invite d'ailleurs à partager aussi vos trucs, vos astuces, vos savoir-faire. N'hésitez donc pas.

**UN AUTRE TRUC :**

**Pour pailler sous vos plantations et éviter ainsi au sol de trop vite sécher et retarder les « mauvaises herbes », nous vous avons suggéré de déposer une couche assez épaisse de tonte de pelouse ou d'herbe au pied d'arbustes, de fleurs, par exemple.**

**Prévoyez pour bientôt de récupérer des feuilles tombées pour faire également du paillage et protéger du gel certaines de vos plantes en extérieur pour le prochain hiver : notre agent technique, Constant Métilon, se fera un plaisir de vous en fournir dès octobre-novembre quand il faudra qu'il les ramasse. Ce sera mieux de vous les donner que de les transporter sur le pourrissoir communal. Il faut éviter des transports consommateurs d'énergie et de temps.**

## MERCI !

MERCI à...

Mesdames Bassuel et Lévêque qui ont pris en charge financièrement l'entretien des grands espaces verts devant leur propriété 11 Grand Rue, sur l'espace public.

Monsieur Patrick Gille qui a très largement participé aux récents travaux de sécurité et de salubrité de l'église mais qui avait été oublié dans les remerciements communiqués dans le bulletin. C'est devenu un "spécialiste" du bénévolat actif et fréquent dans le village."

Monsieur Stéphane NIEDER pour le prêt de sa remorque frigorifique à l'association Belrupt Loisirs pour le 13 juillet et à tous ceux qui ont contribué à son organisation.

## LA BIBLIOTHEQUE FAIT SA RENTREE !

La bibliothèque rouvre ses portes vendredi 2 septembre à partir de 16 H.

A très bientôt pour découvrir les nouveaux romans de cette rentrée.

Horaires : mercredi de 14H30 à 17H30 et vendredi de 16H00 à 18H00

## RETOUR DE LA CHORALE A BELRUPT

Après deux années de sommeil imposées par la crise sanitaire, la chorale de Belrupt est de retour **le lundi 19 septembre à partir de 18h30 à la salle "3 de l'école"**.

La chorale est à la recherche de nouveaux membres pour étoffer ses rangs.

Pour tout renseignement et inscription, contactez Monsieur Gérard RAUSCHER au 06 81 23 32 64.

## UNE CHAMPIONNE A BELRUPT

Madame Sandrine DAUTEL, notre concitoyenne et membre de la « meute » des Loups de Belrupt, le club VTT SAINT SYMPHORIEN, a été sacrée championne de France de VTT dans la catégorie XCO Masters, le 1<sup>er</sup> juillet à Ploeuc l'Hermitage, dans les Côtes d'Armor.

Félicitations ...

## DANGERS SUR LA COMMUNE

Depuis quelques années, les communes ont l'obligation de rappeler aux habitants qu'il y a des dangers collectifs et qu'il faut se préparer si ces dangers se concrétisent.

C'est ainsi que sur Belrupt, il y a quelques risques graves :

- le risque d'explosion ou d'incendie d'un véhicule sur la route Verdun-Fresnes – ce qui pourrait endommager les maisons du début de la rue du Moulin
- le risque de trouver des cavités souterraines en cas de construction dans le secteur de la rue de la Côte
- le risque de pluies torrentielles en haut de la Grand Rue – avec des coulées de boues
- le risque d'explosion du dépôt de munitions du Rozelier (le dossier est en cours de finalisation en ce qui concerne la réglementation réellement applicable – les communes concernées de Moulainville, Châtillon sous les Côtes, Sommedieu et Belrupt doivent se déterminer avant le début septembre – ainsi que diverses structures officielles et la Région et le Département ainsi que les communautés de communes concernées)
- le risque d'explosion d'engins de guerre qui sont encore présents dans les sols du village
- sans oublier les risques de tempête comme sur l'ensemble du territoire national

Pour prendre connaissance de ces dangers, il suffit de venir consulter en mairie un document public qui s'appelle « DICRIM » : dossier d'information communal sur les risques majeurs – ainsi qu'un autre document qui lui est annexé et qui décrit les moyens de prévenir ces dangers et d'y faire face (et qu'on appelle le PCS – plan communal de sauvegarde).

Pour le danger lié au chlore pendant de nombreuses années, il n'existe plus du fait de la cessation de fabrication de chlore à Baleycourtr.

## CHATS ERRANTS

Dans ce bulletin, vous lirez une information sur la présence de ragondins dans le ruisseau. Des gens mal informés ont alors diffusé de fausses informations sur l'euthanasie des chats errants dans le village.

A plusieurs reprises, nous avons déjà expliqué que les chats errants, sans propriétaire, causant des gênes à certains habitants sont capturés par la commune (cela arrive au maximum une fois l'an en moyenne).

Un vétérinaire vérifie alors si le chat errant est pucé (rappelons que la puce est obligatoire pour tous les chats domestiques). S'il n'est pas pucé, s'il n'a pas un collier ou s'il n'est pas inscrit sur le registre communal (où les propriétaires de chats ont la possibilité de déposer gratuitement une photo de leur animal de compagnie), alors le chat est « confié » à un nouveau propriétaire chez qui ce chat sera utile et/ou désiré : il n'y a donc pas d'euthanasie et certaines bonnes âmes feraient mieux de réfléchir et de s'informer avant de se « faire des films ».

Rappelons que la liberté des uns s'arrêtant où commence celle des autres, les propriétaires de chats doivent avoir conscience que leur chat peut causer des dégâts ou des désagréments à leurs voisins.

Rappelons aussi que la lutte contre la divagation des chats errants est une obligation de police pour la commune et son maire.

Et rappelons que la réflexion, la communication et l'échange sont une obligation morale pour nous tous.

## RAGONDINS

Les ragondins sont des animaux relativement gros, ne mangeant que des végétaux mais creusant des terriers qui peuvent miner le sous-sol et occasionner ainsi des dégâts fort gênants. Ils vivent le plus souvent le long des ruisseaux ou rivières.

Une colonie s'était implantée il y a environ deux ans dans le ruisseau de Belrupt, aux abords de la route départementale allant de Verdun à Fresnes – avec donc des risques pour la route, les terriers pouvant à terme provoquer des mouvements du sol et de la chaussée.

La commune avait donc dû charger un piégeur de les éradiquer (les ragondins sont classés nuisibles et en plus, ce ne sont pas des animaux traditionnels de nos régions, ils ont été « importés » d'Amérique).

Une nouvelle colonie vient de réapparaître au même endroit et la Commune a donc demandé au piégeur de renouveler l'opération.

Une personne incompétente a confondu les cages à ragondins avec des cages servant à attraper les chats errants et a diffusé une information fausse sur facebook, parlant d'euthanasie des chats qui seraient capturés. Elle aurait mieux fait de poser la question plutôt que de répandre des âneries. D'autant qu'aucun chat n'a été piégé dans ces cages.

Le problème est que quelqu'un croyant à ces erreurs (ou la même personne?) s'est trouvé une âme de vengeur et a vandalisé les cages, provoquant ainsi un préjudice à la commune et à ses contribuables.

C'est une nouvelle preuve des dégâts que peut faire le « complotisme » et la crédulité ... alors qu'il est si simple de s'informer. Certains ont tendance à croire tout ce qui se diffuse sans preuve !

La Commune va donc porter plainte avec constitution de partie civile pour diffusion de fausses informations ayant induit une action de destruction de matériel servant au service public de santé et de sécurité, causant un préjudice financier à la commune